



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

eau

Question écrite n° 72572

Texte de la question

M. Dominique Perben appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le PMPOA. Créé en 1994, le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole visait, grâce à des aides financières, à amener progressivement les élevages à des normes de production plus respectueuses de l'environnement. La priorité avait alors été donnée aux élevages de zones particulièrement sensibles. En 1998, les départements et les régions ont accepté d'apporter leur contribution à l'enveloppe du PMPOA, ce qui a permis à la Saône-et-Loire de pouvoir financer cent vingt dossiers par an. Théoriquement aujourd'hui, tous les élevages devraient être aux normes. En réalité seulement 30 % le sont effectivement. En 1999, un rapport a conduit à une réforme du projet ; c'est le PMOA 2. Or, les crédits consacrés à la mise aux normes sont en diminution. Tous les éleveurs ne pourront donc plus prétendre à ces aides si le PMOA 2 se limite à des zones vulnérables. De plus, ceux qui n'auront pas pris une orientation environnementale risquent d'être pénalisés. Aussi, il aimerait savoir ce que compte faire le Gouvernement afin d'aider l'ensemble des éleveurs à adopter une démarche environnementale.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Perben](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72572

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 512

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)